



Paris, le 08 mars 2017

Communiqué de presse

« Handicap et alors ? »

Ségolène NEUVILLE annonce la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectif entre l'Etat et le Mouvement Français pour le Planning Familial

Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, a rencontré et échangé avec les équipes du Planning familial, à l'occasion de la Journée internationale des Droits des femmes, afin d'aborder notamment le sujet de la sexualité des personnes handicapées.

A cette occasion, Ségolène NEUVILLE a annoncé qu'un Contrat Pluriannuel d'Objectif (CPO) entre l'Etat et le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) sera signé très prochainement.

Ce CPO d'un montant annuel de 65 000 euros, s'étendra sur une durée de 3 ans (2017-2019). Il vise à ancrer les actions du programme « Handicap et alors ? » dans tout l'hexagone et dans les DOM, de créer un réseau d'acteurs sur tout le territoire et d'impulser un contenu dans les formations de travail social et médico-social.

Le programme « Handicap et alors ? » a pour objectifs de libérer la parole, de favoriser l'accès au corps, à la sexualité et à la vie affective, d'aider les familles, les professionnels, les institutions et de leur apporter des outils concrets pour agir sur le terrain.

« Les personnes en situation de handicap ont le droit, comme tout à chacun, d'avoir une sexualité choisie et d'avoir accès à l'ensemble des informations et des soins. Ce sujet ne doit plus être un tabou dans notre société. La mobilisation du MFPF rend possible l'accès à ces droits. », déclare Ségolène NEUVILLE.

Contacts presse :

Service de presse de Ségolène NEUVILLE : 01 40 56 50 35 / 01 40 56 85 57

cab-phe-presse@sante.gouv.fr